Commission consultative des services publics locaux du 21 septembre 2023

Présentation du rapport d'activité établi pour l'année 2022 de la délégation de service public relative au stationnement payant en ouvrage et sur la voirie

Qualification

Délégataire: INDIGO (Ex SAPP - Groupe Vinci Park)

61, rue Jules Quentin 92003 NANTERRE

Convention N°95 C 29 d'une durée de 30 ans.

Début de la convention : 01/01/1996 Fin de la convention : 31/12/2025

Descriptif

La convention concerne essentiellement :

- la conception, la réalisation, le financement, l'exploitation et les travaux du parking Médiathèque,
- l'exploitation, la surveillance, les travaux dans les parcs de stationnement en ouvrage (Hôtel de ville, Théâtre André Malraux, Arcades, Maîtres Vignerons, Deux Gares, Claude Monet, République et depuis juillet 2015 les parcs Mobipôle et Michel Ricard),
- la gestion du stationnement payant sur voirie sur l'ensemble du territoire de la commune.

Relations financières

Tarification dans les parcs et sur la voirie :

Les tarifs sur voirie sont arrêtés par le Conseil Municipal.

Les tarifs en ouvrages sont fixés par le délégataire, en concertation avec la ville. Ils sont limités par des plafonds contractuels.

Les tarifs en vigueur dans les parcs et sur la voirie modifiés en juillet 2016 figurent pour information en annexe.

Conditions financières de la délégation :

Financement des travaux de construction du parc Médiathèque : assuré par le délégataire. Participation de la Ville à l'investissement : sous forme de subvention d'équipements fixée à 3 033 735 €.

Juillet 2015 : Entrée en vigueur de l'avenant qui contractualise l'indemnité compensatoire due au délégataire pour perte d'exploitation et le relèvement du seuil de la redevance variable dans le cadre de la fermeture du PIR et de l'aménagement du Parc Michel Ricard.

DSP Stationnement payant Page 1 sur 6

Participation de la Ville (TTC):

Prise en charge de 50% de la gratuité d' 1h du stationnement dans les parkings en ouvrage du centre-ville le samedi (prise en charge par SAPP de 50 %; avant 2015: 1h30, avant 2013: 2h de gratuité)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Budget gratuité	82 754 €	69 556 €	62 484 €	99 236 €	107 937 €	124 738 €

Paiement des charges du stationnement du personnel communal et des véhicules municipaux :

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Budget charges du stationnement du personnel communal et des véhicules municipaux	147 517 €	130 344 €	137 483 €	136 482 €	133 268 €	129 704 €

Refacturation des taxes locales relatives aux consommations d'EDF:

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Budget refacturation des taxes locales relatives aux consommations D'EDF	Non facturé	4 103 €	4 450 €	3361 €	4 508 €	5 549 €

Refacturation de la demi-heure de gratuité sur voirie pour les résidents (rétablie en mai 2010):

En 2022 : 36 922,40 € (2021: 32 128 €)

Redevance versée à la Ville :

Depuis juillet 2009, une redevance (une partie fixe et une partie variable) est versée à la ville.

Analyse du service pendant l'année 2022

Aspects techniques:

Nombre de places de stationnement payant

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Nbre total d'emplacements exploités	5282	4712	4712	4799	4735	4092
Nbre de places dans les 9 parcs souterrains	2239	2239	2239	2329	2250	2051
Nbre de places contrôlées par horodateur	3043	2473	2473	2473	2485	2041

Stationnement sur voirie

En 2022, le taux de respect est de 81 % (stable par rapport à 2021). Pour mémoire, ce taux se situait autour de 52% en 2009/2011.

DSP Stationnement payant Page 2 sur 6

Un taux de respect autour de 70% révèle un stationnement payant bien respecté, vers 60% le respect s'avère moyen, avec probablement des secteurs ou rues peu surveillées. Autour de 50%, l'application de la réglementation du stationnement payant présente des faiblesses.

Aspects financiers:

Recettes TTC encaissées

	2022	2021	Rappel 2020	Ecart 2021/2022
Parcs de stationnement en ouvrage	2 242 175 €	2 000 256 €	1 855 673 €	12%
Stationnement payant sur voirie	1 356 630 €	1 258 914 €	809 528 €	7,8%
Recette globale	3 598 805 €	3 259 170 €	2 665 201 €	10%

Faits marquants pendant l'année 2022 :

Parcs:

Remplacement de l'éclairage par des Leds dans les parkings Médiathèque, Arcades, TAM.

Voirie:

Extension du stationnement payant dans les quartiers de Plaine Gare, de l'Arsenal, avenue 18 juin 1940, rues E. Blanc/V. Sardou/Cités représentant 570 places supplémentaires.

DSP Stationnement payant Page 3 sur 6

Comptes de la délégation (en k€ HT)

	2022	Rappel 2021	Evolution
Produits d'exploitation des parcs	1 898	1 686	
Produits voirie	680	751	
	269	192	
Autres produits			
Total produits d'exploitation	2 847	2 629	8,2%
Charges d'exploitation			
- frais de personnel	460	498	
- entretien, maintenance	681	548	
 frais de fonctionnement administratif 	126	91	
 autres charges d'exploitation (assurances, taxes, 	714	503	
redevances)			
Total charges d'exploitation	1 981	1 641	20%
Amortissements	796	789	0,8 %
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	70	199	
Excédent brut/ total produits	2,4%	7,5%	
RESULTAT NET AVANT IMPOT	-88	67	-230%

DSP Stationnement payant Page 4 sur 6

Montant des redevances dues au titre de l'année 2022:

REDEVANCE PARCS DE STATIONNEMENT	2022	Rappel 2021
Redevance fixe	329 983 €	296 000 €
Redevance variable	0 €	0 €
Total redevances fixe + variable	329 983 €	296 000€
REDEVANCE VOIRIE	2022	Rappel 2021
Redevance fixe	196 358 €	176 136 €
Redevance variable	136 731 €	219 275 €
Total redevances fixe + variable	333 089 €	395 411 €
TOTAL REDEVANCES PARCS + VOIRIE	2022	2021
TOTAL REDEVANCES LARCE T VOIRIE	663 072 €	691 411 €

Conclusions générales

Les produits du compte résultat présentent une croissance importante (+8.2%) ;à mettre au crédit de la fin des restrictions sanitaires et la reprise des activités du Centre-ville au sein des parcs de stationnement. Les produits liés à la voirie enregistre une baisse sur l'exercice (-9.5%).

Le compte de résultat de la délégation présente un EBIT en baisse (-129k€HT) par rapport à l'exercice précédent pour un montant de 70k€HT, principalement liés à la hausse des charges d'exploitation (+20%) :

- Les charges de personnel sont en légère baisse sur l'exercice
- Autres frais d'exploitation :
 - +27.3% à mettre en lien avec la hausse des prestations courantes (interventions et maintenance) et une revalorisation des contrats de maintenance liés au contexte inflationniste, la fin de garantie de certains matériel de péage.
 - o hausse des consommations électriques +90k€ soit +88% par rapport à 2021, en raison des augmentations du coût de l'énergie.
- Frais de fonctionnemt en hausse de 38% principalement imputable à la hausse des actions commerciales sur l'ensemble de la Ville (+35k€HT).
 - o les commissions bancaires restent relativement stables sur 2022, principalement imputables à une baisse des commissions bancaires ;
- Autres charges d'exploitation ,+238k€HT : cette hausse est principalement due aux redevances des parcs de stationnement.

Projets 2023:

Nouvelle grille tarifaire voirie et parkings au 1er janvier 2023.

Préparation des commissions de sécurité pour les parkings Théâtre André Malraux, Médiathèque, Deux Gares et Maîtres Vignerons.

DSP Stationnement payant Page 5 sur 6

Equipement en bornes de recharge électrique dans plusieurs parkings (anticipation DSP Arsenal) : Masséna, Deux Gares, Mobipole, Hôtel de ville.

Ouverture du parc Arsenal

Remise à niveau du système de désenfumage du parc Hôtel de ville.

Poursuite des études de l'impact et de la résolution technique de la problématique de la nappe phréatique au parc Médiathèque.